



LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

LE CHARIVARI CANADIEN,
Paraîtra le vendredi de chaque semaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Un an, \$ 2.00
Six mois, 1.00
Chaque numéro, 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 28 AOUT 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Plagiare.

LA CONFEDERATION.

*Nimium ne crede coloris :
Il ne faut jamais juger le bois
par l'écorce.*

L'un des arguments les plus fréquemment invoqués en faveur de la confédération, par les journaux ministériels, c'était sa nécessité. Selon eux, il n'y avait plus moyen pour le pays de sortir des difficultés sectionnelles qui entravaient la marche des affaires. Le Haut et le Bas-Canada étaient à couteau tiré. Il fallait un remède nouveau, et ce remède, les ministres conservateurs ont feint de le trouver dans la confédération.

Si tel avait été le cas, s'il eût réellement fallu un remède, le plus simple eût été le rappel de l'Union : ils n'en voulaient point, il y avait encore l'union fédérale des deux Canadas, mais une véritable union

fédérale, qui aurait assuré à chaque province le contrôle de ses affaires locales. Le Haut-Canada s'en contentait ; le Bas-Canada l'aurait acceptée de bonne grâce : ils la repoussèrent.

Tant qu'ils crurent être capables de garder le pouvoir, ils trouvèrent bonne l'Union des deux provinces, cette Union "qui nous avait sauvés," selon leur dire. Mais quand ils virent les rênes de l'administration menacer de leur échapper des mains, au lieu de recourir au rappel de l'Union ou à l'union fédérale des deux Canadas, ils entreprirent la confédération—cette union législative déguisée,—d'abord parce que l'œuvre était plus difficile que les autres ; parce qu'elle était plus compliquée, et que par cela seul, ils avaient la perspective de conserver plus longtemps leurs portefeuilles, ensuite parce qu'ils ambitionnaient de devenir les instruments des élèves de lord Durham.

Depuis 1852, le Haut-Canada réclamait, dans la constitution, un changement qui lui accordât une représentation parlementaire plus nombreuse que celle du Bas-Canada. Toujours ses demandes avaient été repoussées, lorsqu'en 1864, le 14 mars, M. Brown fit nommer un comité de vingt membres qui fut chargé de trouver un moyen de faire disparaître les difficultés sectionnelles. Ce comité se composait de MM. Cameron, Cartier, Chapais, Cauchon, Dickson, A.A. Dorion, Dunkin, Foley, Galt, Holton, Joly, J. A. Macdonald, T. S. Macdonald, Macdougall, McGee, McKellar, Scoble, Street, Turcotte et Brown.

Le 14 juin suivant, M. Brown, président du comité, faisait rapport : "Que le comité s'était réuni huit fois et s'était efforcé de trouver aux difficultés existantes une solution qui pût avoir l'approbation des deux sections de la province ; qu'il y avait chez les membres du comité une forte tendance vers des changements dans le sens "du système fédéral appliqué soit au Canada seul, soit à toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord, et que le comité avait fait assez de progrès pour être justifiable de recommander que la question fût en-

core renvoyée à un comité à la prochaine session du parlement."

Le comité ne fut pas unanime à adopter ce rapport. M. John A. Macdonald, le chef du cabinet, se prononça absolument contre toute idée de changement. M. Dorion n'assista pas à ce comité.

Le même jour, 14 juin, le gouvernement était défait sur la question de l'avance de \$ 100,000, faite sans autorisation de la législature par le ministre Cartier-Macdonald, en 1859, pour racheter un égal montant de bons, dus à la cité de Montréal, par la compagnie du Grand-Tronc, — et neuf jours après, le 23, M. J. A. Macdonald annonçait à la chambre qu'il avait entamé des négociations avec M. Brown et lui avait dit : "qu'ils ne pourraient s'entendre à moins que le principe fédéral recommandé par les rapports du comité de M. Brown, ne fût choisi comme base d'arrangement."

Quelques jours après la coalition était formée, M. Cartier et M. Brown, marchaient bras dessus bras dessous, et tous deux se préparaient à appliquer aux provinces britanniques, le principe fédéral que le chef du gouvernement trouvait inacceptable le 14, qu'il proposait le 23 et qui était accepté le 24.

Cette effroyable immoralité politique inspirait un article foudroyant à l'organe du clergé catholique, le *True Witness*, qui disait, dans son numéro du 24 : "Il est à peine nécessaire de parler de la moralité de cette démarche, et il n'est pas besoin de commenter le triste spectacle qu'offrent les hommes qui s'appellent les défenseurs du catholicisme et de la nationalité franco-canadienne ; présentent la main de l'amitié au grossier difformateur de leur religion ; à l'ennemi mortel de leur race."

Si la confédération était nécessaire, ce n'était qu'aux ambitieux intrigants qui tenaient, avant tout, à garder le pouvoir.

Le rapport même du comité de M. Brown, comme on l'a vu plus haut, démontre que les changements n'étaient pas nécessaires, — n'étaient pas urgents au moins ; puisqu'il proposait de renvoyer l'examen de la question à la session suivante.